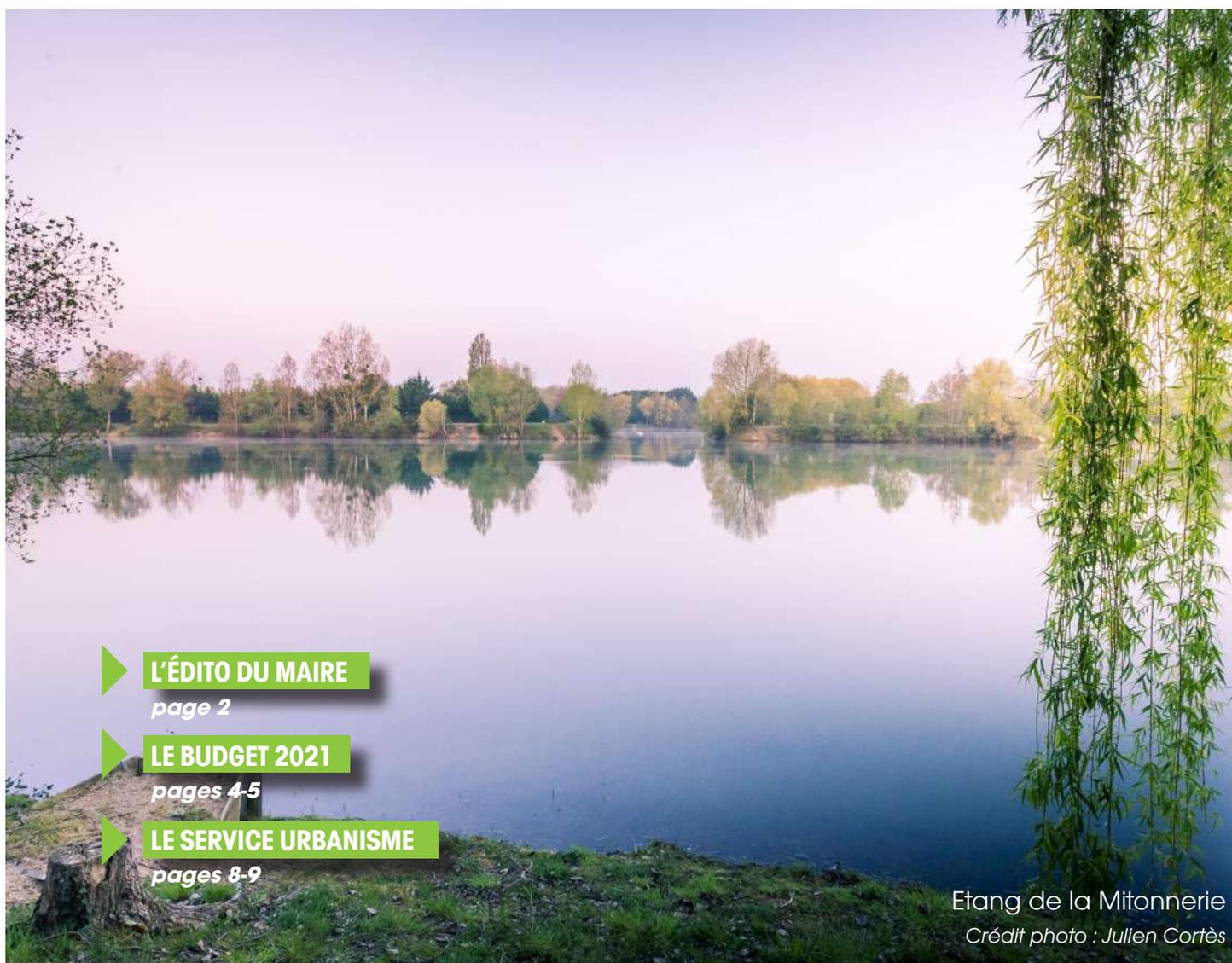




# Saint-Benoît sur Loire

BULLETIN MUNICIPAL  
N°98  
MAI 2021



▶ **L'ÉDITO DU MAIRE**  
*page 2*

▶ **LE BUDGET 2021**  
*pages 4-5*

▶ **LE SERVICE URBANISME**  
*pages 8-9*

Etang de la Mitonnerie  
Crédit photo : Julien Cortès



Chers concitoyens,

**Les beaux jours semblent revenir**, j'évoque bien sûr la saison estivale qui s'approche à grands pas, mais j'évoque également cet assouplissement de nos contraintes imposées par cette pandémie, qui persiste.

Les mesures d'allègement doivent nous permettre de retrouver une vie normale, mais à condition de respecter les gestes barrières (masques, lavage des mains, distanciation, etc...) et de garder à l'esprit que chacun de nous peut être porteur du virus.

L'inconscience n'est pas permise en ces temps où tout peut basculer.

Déjà bien des familles ont été éprouvées par la covid 19 et hélas, d'autres le seront, si nous ne prenons garde.

**La vaccination est le passage obligatoire** pour endiguer cette pandémie qui bouleverse tout.

De nouveaux centres de vaccination s'ouvrent, permettant sans doute à bon nombre d'entre nous d'avoir accès aux différents vaccins qui arrivent en nombre !

N'hésitez pas à vous inscrire, c'est notre seule issue pour retrouver un peu de liberté.

Le temps nous semble long, le manque de rencontres nous est insupportable : pas de 14 juillet, pas de fêtes des voisins, pas de rassemblements possibles sans règles sanitaires strictes...

Cette impossibilité de nous retrouver est éprouvante et met à mal nos envies, nos besoins de communiquer. Cela crée des tensions compréhensibles, mais sur des sujets futiles : problèmes de voisinage, non-respect des règles (couvre-feu), chiens qui aboient, feux de déchets verts dans les jardins malgré l'interdiction, stationnements gênants, et bien d'autres occasions qui nous compliquent inutilement la vie !

Alors soyons patients, tolérants, respectueux des consignes données et bientôt, je l'espère, nous pourrons profiter de ces bons moments qui nous manquent tant, à la terrasse des cafés et des restaurants, si impatients d'ouvrir !

Bien cordialement

Le Maire,  
Gilles BURGEVIN

## INFOS *Pratiques*

### Les élections Départementales et Régionales

les 20 et 27 juin 2021

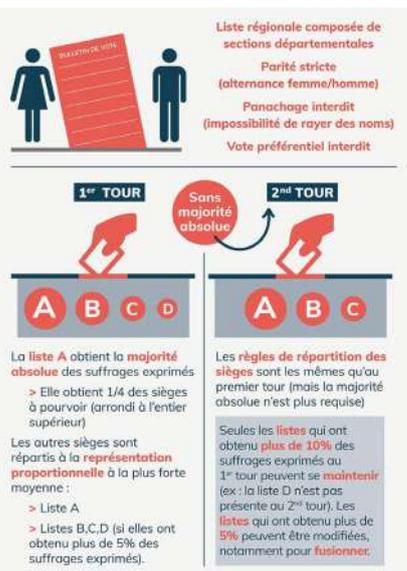
Vous le savez, les élections régionales et départementales prévues en mars 2021 ont été reportées en juin en raison de la crise sanitaire.

Après avoir reçu l'avis du conseil scientifique sur les risques liés à l'organisation des élections et consulté les maires, le gouvernement a décidé de maintenir le scrutin en juin mais en le repoussant d'une semaine.

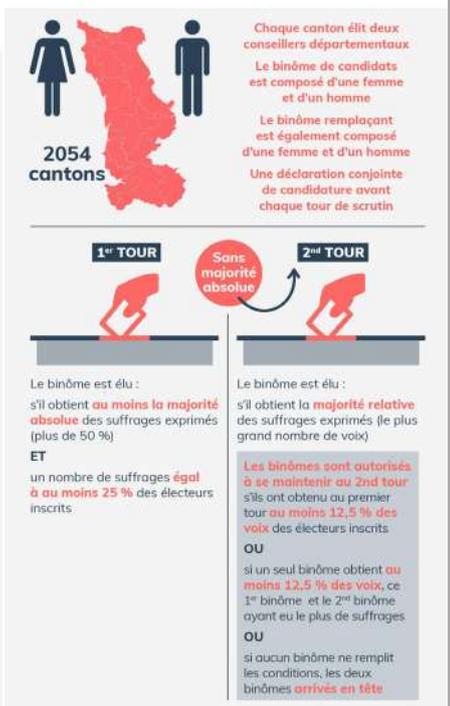
Pour les opérations de vote, un protocole sanitaire va être adopté pour garantir la sécurité sanitaire dans les bureaux de vote. L'ensemble des assesseurs sera vacciné d'ici le premier tour et les bureaux de vote (une installation par election) seront installés à l'espace Robert Souesme pour garantir la distanciation.

Deux élections ayant lieu le même jour, le double dépouillement sera réalisé dans deux endroits distincts.

#### Élections régionales : le mode de scrutin



#### Élections départementales : le mode de scrutin





## Les comptes rendus du Conseil municipal

Les comptes rendus du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la commune  
[www.saint-benoît-sur-loire.fr](http://www.saint-benoît-sur-loire.fr) / rubrique « Comptes rendus de conseil ».

### Conseil du 18 janvier 2021

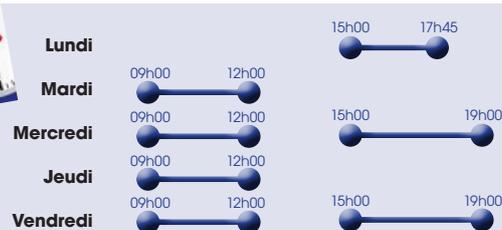
- Budget annexe de l'eau : Exécution du Budget primitif avant son adoption.
- Renouvellement contrat photocopieurs.

### Conseil du 15 février 2021

- Projet de réalisation d'un éco-quartier au lieu-dit La Motte Le Roy : Demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) Cœur de France pour la négociation de l'acquisition des parcelles concernées.
- Instauration d'une commission communale du personnel.

### Conseil du 12 avril 2021

- Délégation de Service Public (DSP) du camping : transfert du contrat à Only Camp, filiale du groupe RECREA.
- Budget Assainissement – Eau - Commune :
  - > Approbation du compte de gestion 2020.
  - > Adoption du compte administratif 2020.
  - > Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020.
  - > Approbation du budget primitif 2021.
  - > Approbation des tarifs et taxes locales.
  - > Acquisition de parcelle au lieu-dit « La Vallée des sables ».



## État Civil

### NAISSANCES

Elena RIVIERE PLACE ..... née le 9 mars à Orléans  
 Haron DUTHEIL ..... né le 19 avril à Orléans  
 Louis BERTHON..... né le 20 avril à Gien

### DÉCÈS

Martine QUÉANT épouse COULON..... le 15 janvier à Sully-sur-Loire  
 Lucette ROBERT veuve CHAMPION..... le 21 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire  
 José GARCIA..... le 21 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire  
 Bernard NOTTIN..... le 31 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire  
 Pascal TESSIER..... le 2 février à Saint-Benoît-sur-Loire  
 Adelaida BARAMBONES SANTOS..... le 3 février à Saran  
 Jeannine VANNIER veuve BOUTROU..... le 7 février à Fleury-les-Aubrais  
 Suzanne FROMONT veuve LEFEVRE..... le 26 février à Saint-Benoît-sur-Loire  
 Yvette LAIZEAU veuve MÉTHIVIER..... le 2 mars à Gien  
 Gilbert FOUCHER..... le 6 mars à Saint-Benoît-sur-Loire  
 Maria de Fatima MALHEIRO veuve RIFFI.. le 11 mars à Orléans  
 Pierre Yves FRUCHAUD ..... le 23 mars à Saran  
 Jacqueline CHARDONNIER veuve VIEL.... le 16 avril à Saint-Benoît-sur-Loire  
 Rolande ASSELINEAU veuve BAUDOIN..... le 16 avril à Saint-Benoît-sur-Loire  
 Guy ROLLION..... le 23 avril à Massy

## Relevé des compteurs d'eau



Comme tous les ans, le service des eaux représenté par notre fontainier Olivier ROLLION effectuera la relève à distance des compteurs d'eau en juillet et août 2021.

Nous vous remercions de bien vouloir déloger vos citerneaux.



## Le budget communal 2021

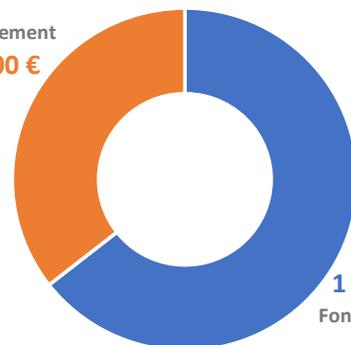
Le budget communal, acte fondamental de la gestion municipale est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal.

Il a été voté à l'unanimité le 12 avril 2021.

**Le budget est composé de deux sections :**

- la section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.
- la section d'investissement qui présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Investissement  
795 000 €



1 440 000 €  
Fonctionnement

### Principaux investissements

- Travaux de sécurisation Rue du Port : 9 000 €
- Renforcement Défense Incendie : 18 300 €
- Projet d'aménagement rue de Tholey (parking, voirie, aménagements sécuritaires) : 350 000 €

## Les taxes locales 2021

A partir de 2021, **la Commune ne perçoit plus la taxe d'habitation.**

La part départementale 2020 de Taxe Foncière Bâtie lui est attribuée en compensation ;



Le Conseil Municipal a fait le choix **d'augmenter de 1,65 % les taxes locales** afin de poursuivre sa politique d'aménagement du territoire :

**Taxe Foncière Propriété Bâtie : 35.56 %** inclus l'augmentation de 1.65 %

**Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 48.14 %** inclus l'augmentation de 1.65 %





## Les Actions 2021

**Les associations**  
Maintien du montant global 2020 des subventions

**Le CCAS**  
Soutient les personnes en difficultés

**L'urbanisme maîtrisé**  
Modification du règlement AVAP/SPR  
(Site Patrimonial Remarquable)

**La sécurité**  
Travaux de mise en sécurité des voies départementales et communales  
Renforcement Défense Incendie

**L'économie locale :**  
Développement du tourisme et attractivité du centre Bourg (ex Marché)

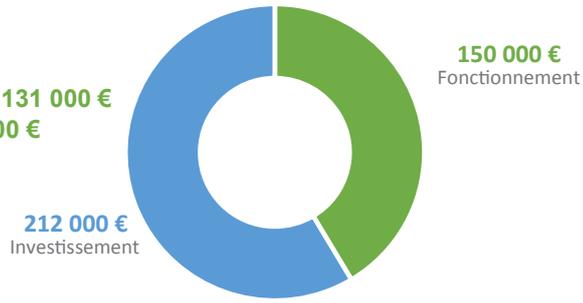
**La citoyenneté**  
Conseil municipal jeune : élaboration de projets d'intérêt communal et participation à la vie communale

**L'environnement**  
Entretien et aménagement des bords de Loire  
Création d'espaces verts et Fleuris  
Respect des règles Zéro-Phyto

## Le budget eau (régie communale)

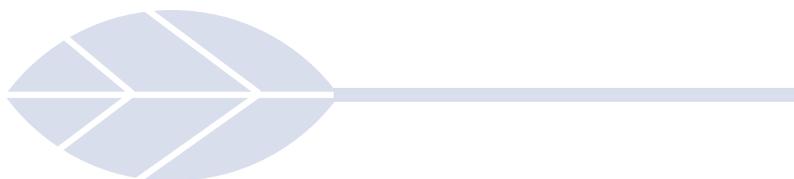
**Travaux 2021 :**

Programme de rénovation du réseau d'eau potable : 131 000 €  
Mise en place de télégestion entre les forages : 38 400 €



**Tarifs HT Eau Potable 2021**  
A compter du 01.09.2021

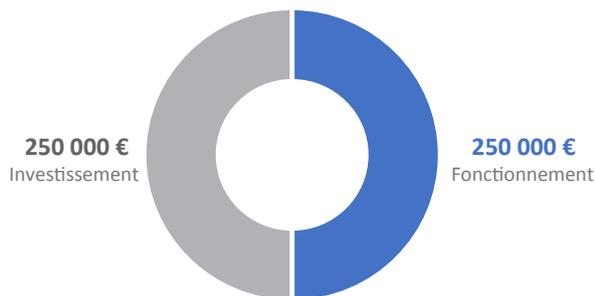
Prix du m<sup>3</sup> : 0.75 €  
Abonnement : de 15 à 22 € selon diamètre  
Frais accès au service : 20 €



## Le budget assainissement (délégation de service public : SAUR)

**Travaux 2021 :**

Rénovation de réseau : 15 000 €





## Infos école publique

- Dans le respect des gestes barrières, les élèves de l'école publique ont vécu une journée festive le 19 février, pour clôturer la période scolaire. Ils sont venus pour la plupart déguisés, ainsi que les enseignantes et ATSEM. La journée s'est terminée avec des gaufres et boissons offertes par la coopérative scolaire.
- Les élèves de l'élémentaire ont pour projet l'enregistrement des chants appris toute l'année avec l'intervenante musique, puisque le spectacle de fin d'année n'aura pas lieu. Ces chants seront disponibles sur clé USB.
- Un projet informatique a été monté, afin de renouveler les ordinateurs portables à destination des élèves. Cette classe « nomade » devrait voir le jour à la rentrée scolaire prochaine.
- Un grand merci à l'Association des Parents d'Elèves qui ont acheté des jeux de cour (ballons, buts ....pour les plus grands et 2 trottinettes et 1 vélo double place pour les maternelles).
- Nous vous présentons les 4 naissances de la maternelle : **PITCHOU, CALIMERO, PABLO et YODA**. Ils sont nés la semaine où les élèves avaient cours en distanciel.

Naissances à...



...l'école publique !



La Directrice, Cécile SAINSON

## Hommages officiels

Chers administrés,

Les informations sur la situation du département du Loiret au regard de la crise sanitaire liée à la COVID ne sont toujours pas satisfaisantes et la prudence reste de mise.

Dans ce contexte, la municipalité, à son grand regret, et à seule fin de ne pas augmenter les risques déjà présents, se voit obligée de rendre les **hommages officiels** qu'elle organise habituellement avec l'ensemble de la population, **en comité restreint**.

Nous espérons que vous comprendrez notre attitude : ne pas augmenter le risque de pandémie.

Respectons encore les gestes barrières, nul doute que nous nous reverrons prochainement dans de meilleures conditions.

Cérémonie du 8 mai 2021



## Infos écoles privées...



### ÉCOLE SAINTE MARIE

*Mardi Gras : Dans le respect des gestes barrières, les élèves ont vécu une journée particulière.*

*Ils sont tous venus déguisés. Ils se sont régalés avec des crêpes.*

*L'après-midi tout le monde s'est retrouvé dans la cour pour un flashmob inédit sur la musique de « Au bal masqué » de la Compagnie Créole.*



*Pour cette dernière période de l'année scolaire 2020-2021, chaque classe travaille pour que la comédie musicale avec Laure puisse voir le jour.*

*Dans la cour de l'école, les jeux XXL sont arrivés et seront mis en service après les vacances pour agrémenter les récréations. Merci à l'APEL pour cet investissement.*

### COLLÈGE SAINT-JOSEPH

*Dans le respect des gestes barrières, nos collégiens ont fêté mardi gras dans la joie !*

*Pour cette vraie tradition chrétienne, avant l'entrée en Carême, chaque élève a pu venir déguisé avec son plus beau costume de fête.*

**Vive le printemps !  
Fleurissons notre  
collège !**

*Le 3 mai, j'apporte un pot ou  
une jardinière dans lesquels  
j'ai planté des fleurs.*



*Notre prochain temps fort est le fleurissement du collège !*

*Pendant les vacances de printemps, chaque collégien est invité à planter des fleurs dans une jardinière ou un pot puis à apporter sa composition à son retour en classe.*

*Pour découvrir toute notre actualité, suivez-nous sur Instagram @stmarie.stjoseph*





## Le Marché vous attend...

Lieu de convivialité, de rencontre et d'échanges, notre marché est un témoin de la vitalité et de l'attractivité de notre ville et les consommateurs qui le fréquentent y sont attachés et apprécient l'accueil des exposants, les produits et les prix.

Véritable temps fort de la vie locale, un marché est un marqueur de l'animation, de l'économie locale et du lien social dans une commune et il nous paraît essentiel de le conforter dans cette fonction.

Mais pour en assurer la pérennité et le dynamisme et pour en faire un atout pour le centre-ville et son offre commerciale, **nous comptons aussi sur votre présence.**

De notre côté nous allons nous attacher à améliorer et élargir l'offre (diversité, produits de niche, nouvelles tendances), à communiquer un peu plus (panneaux d'entrée de ville, signalétique, campagnes de promotion multi-supports) et à organiser des animations attractives sur le marché.

Après votre semaine de travail ou de télétravail, c'est l'endroit idéal pour faire vos emplettes, respirer l'odeur du terroir et échanger avec quelques producteurs passionnés. C'est aussi l'occasion, en cette période de couvre-feu, de prendre un peu de temps pour rencontrer des personnes connues ou inconnues et échanger sur tous les sujets...**juste pour le plaisir !**



## Travaux à la Mairie

Les nombreuses archives stockées à l'étage de la Mairie ont provoqué la rupture de plusieurs poutres du plancher.

Une partie du plafond du rez-de-chaussée s'est effondrée dans le bureau de Monsieur le Maire.

Les travaux de renforcement du plancher, de réhabilitation du local des archives, et la remise en état du bureau sont maintenant terminés.



## Le projet Castor

Les universités de Tours et d'Orléans se sont associées pour mener une étude appelée « **Programme Castor** ». Elle sera menée par une équipe pluridisciplinaire d'une dizaine de chercheurs.

Trois communes rurales représentatives de la présence du castor ont été choisies (Loiret, Essonne, Indre-et-Loire). **Saint-Benoît-sur-Loire a été retenue pour le Loiret.**

Le programme Castor vise à étudier la manière dont les humains s'accoutument de la faune et de la flore sauvages et quels liens on peut établir entre les dynamiques historiques et socio-économiques des communautés étudiées.

Pour en savoir plus :

<https://journals.openedition.org/cal/2817>

## Don pour la banque alimentaire

Dans le cadre de la banque alimentaire, des produits d'hygiène ont été remis par **M. Bernard Dassonville du Rotary Club** « Saint-Benoît-sur-Loire et Sologne » au CCAS représenté par Mme Véronique Mottereau, Adjointe et vice-présidente du CCAS pour compléter les colis de la banque alimentaire.



## Eradication des ragondins

Un contrat a été passé avec un prestataire pour l'éradication des ragondins présents dans les fossés de la ville.

Des piègeurs viendront prochainement poser et relever leurs nasses pendant 20 jours consécutifs.

## Le Service Urbanisme

### Missions du service

Vous accueillir et vous informer sur les démarches nécessaires à la réalisation de votre projet d'urbanisme : remise de l'imprimé correspondant à votre demande, aide à la constitution des dossiers, consultation du cadastre...

Nous vous aidons à vous repérer dans les différentes réglementations applicables : décryptage du Plan Local d'Urbanisme, du Plan de Prévention du Risque Inondation et du règlement du Site Patrimonial Remarquable.

### Composition du service



Sylvie Egret : responsable

Katy Guyot : assistante

### Au quotidien

Nous travaillons en partenariat avec :

- Le **service instructeur de la communauté de Communes du Val de Sully** situé à Bonnée, dans le cadre d'une convention.  
Tous les dossiers d'urbanisme concernant Saint-Benoît doivent être impérativement déposés en mairie.  
Nous assurons la transmission au service instructeur.  
Ce service est compétent pour tout ce qui concerne le droit des sols : permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, d'aménager.  
C'est ce service qui rédige les actes signés par le Maire et apporte une expertise réglementaire sur la faisabilité des projets.
- **L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)**, au sein de la direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire  
De par son histoire liée à la présence de l'Abbatiale, **notre commune se caractérise par un fort enjeu patrimonial.**  
Ainsi, une grande partie du territoire communal est protégé par des dispositifs de protection liés au patrimoine et à l'environnement : Protection au titre des monuments historiques, sites classés, Aire de Valorisation d'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR).  
Le lien avec les services des ABF est donc primordial.  
Depuis septembre 2018, des permanences ABF (Architecte des Bâtiments de France) sont programmées en mairie pour vous permettre de présenter vos avant-projets et de bénéficier en direct des conseils de l'Architecte des Bâtiments de France, pour les administrés qui souhaitent effectuer des travaux situés en zone protégée.  
Une permanence est assurée tous les 3 mois. Prise de RDV en mairie.
- Les services de l'Etat : **Direction Départementale des Territoires Service Loire Risques** : pour toutes les questions liées au risque Inondation et à l'interprétation du règlement du PPRI.

### Conseil

Avant tout projet même celui d'une clôture, il est primordial de venir vous renseigner auprès du service Urbanisme.

### Délais

Vous pouvez déposer un dossier d'urbanisme pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie.  
Pour des renseignements plus précis sur votre projet, il est préférable de prendre un rendez-vous au 02 38 35 73 28

**Attention, les autorisations sont soumises à des délais d'instruction légaux. Pensez-y avant de prévoir la date de début des travaux.**

### Quelques chiffres

Nous pré-instruisons en moyenne par an :

**100** Autorisations du Droit des Sols (Déclarations préalables, Certificats d'urbanisme, Permis de construire)

**50** notes de renseignements d'urbanisme et certificats divers demandés par les notaires (dans le cadre de ventes, successions...)

**20** Déclarations d'Intention d'Aliéner (liées au droit de préemption urbain).

**30** demandes d'alignement et de permission de voirie.

**60** Déclarations d'Intention de Commencement de travaux.

# L'Urbanisme vous informe

## La déclaration préalable de travaux pour un projet de clôture

### Est-ce obligatoire de déclarer ma clôture ? Oui

Tout comme pour votre abri de jardin par exemple, avant de commencer les travaux et surtout avant d'acheter les matériaux, que votre projet soit une clôture constituée d'un grillage ou avec un muret, il vous faut d'abord passer l'étape de la déclaration préalable de travaux !

En effet, sur notre commune, le Conseil municipal a décidé par une délibération de mai 2019 d'instaurer cette obligation sur l'ensemble de la commune, même hors secteur sauvegardé.



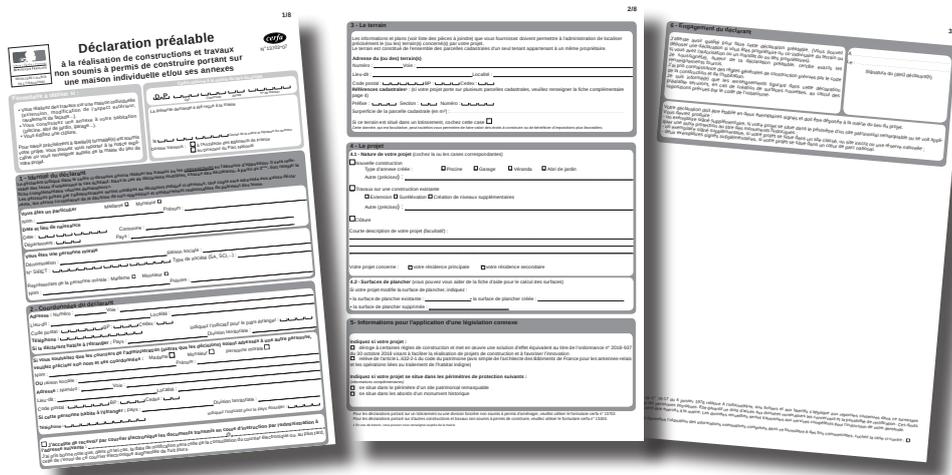
### Comment la déclarer ?

A chaque demande, son formulaire !

Le formulaire CERFA 13703\*06 est disponible soit en Mairie soit sur internet à l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

**Rappel**  
 Une grande partie du territoire de la commune est en Site Patrimonial Remarquable :  
 Ce qui signifie que **tout travaux doit faire l'objet d'une déclaration** :  
 ravalement de façade, pose d'une clôture, changement de fenêtres....



De plus, certaines règles strictes s'appliquent en fonction :

- **du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : les clôtures ne doivent pas dépasser 1m80. Contraintes d'alignement ...
- **du Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI)** car toute la commune est située en zone inondable :  
 « La clôture ne doit pas constituer un obstacle au passage des eaux de la rivière en crue ni créer un frein à l'évacuation des eaux de la rivière en décrue. » Extrait du PPRI  
 Ainsi, pour les nouvelles clôtures, les murets sont autorisés seulement en zone urbaine dense et en autre zone urbanisée. Leur hauteur ne doit pas dépasser 60 cm. Les portails et portillons pleins sont acceptés.
- **du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR).**

En conclusion, tout dépend de la zone précise dans laquelle se situe votre terrain.

**C'est pourquoi il est nécessaire de se renseigner en mairie auprès du service « Urbanisme » avant tout projet.**



## L'agriculture expliquée aux riverains...

Tout au long de l'année, les travaux dans les champs se succèdent.



### Au Printemps

il faut semer les cultures d'été, protéger et nourrir les plantes, faucher les foin



### A l'automne

il faut récolter le maïs, le tournesol, semer les céréales



### En été

il faut moissonner et travailler le sol ...



### En hiver

il faut entretenir, tailler, labourer ...

### Et pourquoi les routes sont si sales ?



Au printemps, les travaux des champs peuvent générer de la terre sur la route.

En juillet - août, la récolte des céréales nécessite un temps très sec. C'est pourquoi il y a parfois de la poussière.

En automne, quand les récoltes (maïs, tournesol, pommes, ...) sont à maturité, il faut les récolter malgré des conditions climatiques parfois défavorables.

De fin septembre à fin décembre, la récolte de betteraves peut entraîner un dépôt de boue sur la route.

**D'une manière générale, bien que tout le nécessaire soit fait pour éviter toute salissure sur les routes, les travaux agricoles peuvent entraîner la présence de terre, de fumier, etc...**

### Pourquoi tous ces bruits ?



Le travail des agriculteurs dépendant de la météo, ils leur arrivent parfois d'être tenus de travailler la nuit ou le week-end pendant les périodes de fortes activités.

Cela peut entraîner certains désagréments, les machines agricoles étant bruyantes, tout comme le bruit d'une moto ou d'une tondeuse.

**Les agriculteurs en sont conscients et essaient de les limiter en organisant leur travail** et en évitant par exemple, de travailler près des habitations la nuit.

## L'agriculture expliquée aux riverains...

### Mais d'où viennent ces odeurs et cette poussière ?



Une agriculture durable nécessite la présence d'animaux qui peuvent générer ponctuellement des odeurs.

Par l'épandage des fumiers, lisiers, composts ..., on rend à la terre ce qu'on lui prend.  
Les odeurs occasionnées sont passagères, sans effet sur la santé.  
Les agriculteurs utilisent différentes méthodes pour les limiter, comme le retournement de la terre, l'enfouissement.

L'utilisation par l'agriculture des boues de station d'épuration et / ou composts d'ordures ménagères, qui génèrent également des odeurs, est une **solution de recyclage de nos déchets à tous**.

Pour la poussière, cela provient également de la météo, plus le temps est sec, plus les passages dans les champs créent de la poussière.

### Pourquoi arroser les cultures ?



Comme nous, les plantes ont besoin d'eau pour se développer.

L'irrigation, méthode ancestrale et traditionnelle, permet de satisfaire leurs besoins.  
L'utilisation de l'eau est soumise à redevance, et sa gestion est pilotée et raisonnée, grâce à des techniques de précision et du matériel d'irrigation de plus en plus performant.

Au vu des changements climatiques et pour relocaliser des productions sur notre territoire, le développement des retenues d'eau peut être une solution pour capter tous les excès d'eau et les crues.

### Pourquoi respecter la propriété de chacun ?



Même si les parcelles ne sont pas clôturées, ce sont des propriétés privées. Toute personne qui emprunte un chemin doit respecter la propriété d'autrui et le laisser propre.

Les parcelles agricoles ne sont pas un terrain de jeu pour moto, quad ou 4x4 ...

Les demandes préalables de traversée de parcelles ou de cueillette sont généralement accueillies favorablement.

La discussion avec les agriculteurs permet le plus souvent d'éviter les conflits d'usage.

et pour toutes vos autres questions



**FNSEA - Centre Val de Loire**  
13, Avenue des Droits de l'Homme 45000 ORLÉANS  
02 38 71 91 54 - [fnseacvl@agricvl.fr](mailto:fnseacvl@agricvl.fr) - [@fnseacvl](https://twitter.com/fnseacvl)



## INSCRIPTION À PARTIR DU 3 JUIN 2021 !

**INSCRIPTION WEB (PRIORITAIRE)**  
Avant le 15 juillet 2021 !  
<https://www.remi-centrevalde Loire.fr/transports-scolaires/inscriptions/>

**INSCRIPTION PAPIER**  
Avant le 8 juillet 2021 !  
Sur demande au **0 800 00 45 00**

**MODALITÉS**

Remplir l'ensemble des conditions du règlement

Frais de dossier : 25€ (Pas plus de 50€/famille)

Inscription hors délai : Majoration de 15€

**AVANT DE M'INSCRIRE**

Je cherche mon itinéraire scolaire  
Je choisis mon point d'arrêt

**JE TROUVE MON CIRCUIT EN FONCTION DE MA COMMUNE**  
<https://www.remi-centrevalde Loire.fr/transports-scolaires/chemin-de-lecole/>

**JE TROUVE MON CIRCUIT EN FONCTION DE LA COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT**  
<https://www.remi-centrevalde Loire.fr/transports-scolaires/remi45-fiches-horaires-scolaires/>

*Attention ! Certains circuits effectuent uniquement l'aller, vous devez chercher le circuit retour dans la liste officielle. Certains circuits sont en correspondances avec des navettes sur Pithiviers, Orléans, Montargis et Gien*

LA RÉGION ORGANISE VOS DÉPLACEMENTS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

[www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr)

## AUJOURD'HUI LE TRI SE SIMPLIFIE

### Tous les EMBALLAGES se trient

• Bouteilles, bidons et flacons en plastique

• Emballages en métal

**NOUVEAU !**  
• Pots, barquettes, sacs, sachets, boîtes, suremballages en plastique  
• Petits emballages en aluminium

**NON IMBRIQUÉS**

**EN VRAC**      **BIEN VIDÉS**

• Cartons et briques alimentaires

---

### Tous les PAPIERS se trient

• Magazines

• Journaux

• Prospectus

• Cahiers, bloc-notes

• Enveloppes

• Courriers, feuilles

• Papier cadeau

Inutile de retirer les agrafes et les spirales

Oter le film plastique des journaux ou des magazines

---

### Tous les EMBALLAGES EN VERRE se trient

• Bouteilles

• Bocaux et pots

• Flacons de parfum, pots de produits cosmétiques

Les couvercles, capsules et bouchons métalliques peuvent être triés dans le conteneur jaune

Inutile d'oter les bouchons

## Attention au démarchage sur la rénovation énergétique !

**BON À SAVOIR**

- > Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est **strictement interdit** depuis la loi du 24 juillet 2020 (à moins qu'il ne s'agisse d'un appel visant à traiter un contrat en cours).
- > **En aucun cas, l'État, les collectivités locales (Région, Département, mairie), l'ADEME ou l'Anah n'encouragent le démarchage.**  
Une entreprise qui vous dit être envoyée ou recommandée par l'une de ces institutions doit immédiatement être suspecte !

**Attention aussi aux courriers malveillants qui peuvent paraître officiels et qui vous invitent à une prise de contact car votre logement serait une passoire thermique avec obligation immédiate de réaliser des travaux.**

Si vous avez le moindre doute suite à un appel téléphonique ou la réception d'un courrier, ou si vous voulez savoir comment déposer votre demande d'aide, contactez l'Agence d'Information sur le Logement (ADIL) du Loiret et d'Eure-et-Loir - Espace Conseil FAIRE au **02 38 62 47 07**

**Les bons réflexes à avoir en cas de démarchage téléphonique**

- > **Ne communiquez jamais de données personnelles par téléphone comme votre identifiant fiscal ou vos coordonnées bancaires...** même si l'on vous dit que c'est pour vous aider à déposer votre demande d'aide.
- > Méfiez-vous d'une entreprise qui réalise un devis sans avoir visité votre logement.

CONSEIL GRATUIT, NEUTRE ET PERSONNALISÉ

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

**ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!**

L'ORATOIRE  
CONCERTS DE RATOIRE

MUSIQUES DU MONDE  
**GERMIGNY  
DES PRÉS**  
18H | SAISON 2021

**PAN'N'CO STEELBAND**  
Dimanche 4 juillet

**JOANNE MC IVER  
ET CHRISTOPHE  
SAUNIÈRE**  
Dimanche 11 juillet

**DUO FINES LAMES**  
Dimanche 18 juillet

**UNIO**  
Dimanche 25 juillet

**THIBAUT CAUVIN**  
Dimanche 1<sup>er</sup> août

Infos et réservations  
[www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)  
**02 38 58 27 97**

COVID-19 | Réservation vivement conseillée  
car nombre de places réduit.  
Le jour J, port du masque recommandé.

#RestonsPrudents



# VAL DE SULLY, LES ACTUS

Les informations de votre Communauté de communes.



## LES VISITES ESTIVALES COMMENCENT !

C'est en apprenant à connaître le Val de Sully qu'il nous dévoile ses plus belles qualités, alors... Prenez le temps et laissez-vous guider ! De fin mai à septembre, visites guidées et Cheminades (balades-découvertes) sillonnent les 19 communes qui forment le Val de Sully, dans le but de partager avec vous son patrimoine historique et naturel, son savoir-faire et ses traditions.

**Première date :** samedi 29 mai avec la cheminade « Du jardin du Coulouis aux Clématites, bienvenue dans mon jardin au naturel » 📍 Rendez-vous à Bray en Val sur le parking de la salle polyvalente à 14h. Places limitées, inscription obligatoire auprès de l'Office de Tourisme (02 38 36 23 70) Tarif : 3,50€.

Toutes les dates sur [www.tourisme-valdesully.fr](http://www.tourisme-valdesully.fr)



## ACHETEZ EN VAL DE SULLY

Consommez local, c'est simple ! Retrouvez commerçants, prestataires de service et artisans du Val de Sully ; une véritable vitrine des savoir-faire du territoire sur votre smartphone [www.achetezenvaldesully.fr](http://www.achetezenvaldesully.fr)

## ACCUEIL DE LOISIRS

Pensez à inscrire vos enfants à l'accueil de loisirs pour l'été. Vous avez jusqu'au 11 juin pour compléter le dossier sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr) rubrique **accueils-de-loisirs-3-11-ans**

## PASTA MYLENA

Nouveau food-truck à Saint Benoit sur Loire qui a bénéficié de l'aide à la création d'entreprise proposée par la Communauté de communes du Val de Sully. [www.pastamylena.eatbu.com](http://www.pastamylena.eatbu.com)

## MONNAIE DE PARIS



Avis aux collectionneurs : la Monnaie de Paris a sorti une nouvelle pièce avec au verso l'Abbaye de Fleury. En vente à l'Office de Tourisme de Val de Sully à 2 €.



## Le patrimoine religieux en Val de Sully

La nouvelle exposition temporaire du Belvédère, dès le 3 juillet 2021

Églises romanes ou néo-gothiques, vitraux historiés ou abstraits, tableaux de maîtres et trésors insoupçonnés : cette année, le Belvédère met à l'honneur le patrimoine religieux des dix-neuf communes du Val de Sully. Au-delà des fleurons que sont l'oratoire de Germigny-des-Prés et l'abbaye de Fleury, ce temps fort vise à révéler ce patrimoine, et à donner aux visiteurs les clés pour le comprendre. Empruntez les chemins du patrimoine en Val de Sully !

**Ouvert ? Fermé ?** Dans tous les cas, le Belvédère s'adapte : une exposition de plein air sera aussi accessible gratuitement dans l'avenue Célestin Chateignier dès le 3 juillet.

Le Belvédère  
55 rue orléanaise  
45730 Saint-Benoît-sur-Loire

02 34 52 02 45 - [belvedere@valdesully.fr](mailto:belvedere@valdesully.fr)  
[www.belvedere-valdesully.fr](http://www.belvedere-valdesully.fr)





## Les Associations vous informent

### LES FOSSÉS DE LA VILLE

**NOUVEAU**

Nouvelle association créée ces jours derniers dont le but est la préservation et la mise en valeur des fossés de la ville et des constructions afférentes.

Cette association est ouverte à tous et nous serions bien évidemment très heureux de vous compter parmi nous.

Pour nous contacter : **amis.fosses.stbenoit@gmail.**

*Jean-Claude Asselin*

### ROUE LIBRE BÉNÉDICTINE

Bonjour à toutes et tous,

Passionné(e)s de la petite reine, cette information vous concerne !

La RLB, club de Saint Benoît sur Loire vous propose des sorties groupées (dans le respect des directives gouvernementales).

Principalement le dimanche matin, elles peuvent aussi avoir lieu en semaine en fonction de la disponibilité de chacun.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter Christian METHIVIER au 06 74 27 75 40 qui saura vous donner l'ensemble des renseignements.

Dans l'attente de vous retrouver,

*Mathieu Pinçon*

### JUMELAGE SAINT-BENOÎT / THOLEY

En raison du COVID notre voyage de septembre a été annulé. La prochaine manifestation sera donc notre AG qui aura lieu **le lundi 6 décembre à la salle des fêtes.**

*Bernard Boutry*

### ASSB TENNIS

Les beaux jours arrivent !

Vous souhaitez jouer au tennis sur les courts extérieurs cela est possible en respectant les règles sanitaires.

**Pour tout renseignement, contacter le 06/87/88/26/61**

Sportivement

*Philippe Longuet*

### CLUB ULM

Bonjour à toutes et à tous,



Comme tout le monde, nous attendons des jours meilleurs afin de pouvoir pratiquer notre passion du vol sans restrictions, hormis bien sûr la réglementation aéro.

Si vous souhaitez venir découvrir notre base et nos appareils, n'hésitez pas à nous

téléphoner

au 02 38 35 76 78, nous prendrons rendez-vous afin de vous accueillir dans le respect des règles sanitaires.

Bien cordialement,

*Jean-Marc Rullier*

### L'ARMADA

Un grand Bonjour de la part des membres « L'ARMADA »

Les Mariniers de Saint-Benoît se mobilisent et se préparent (sous réserve des conditions sanitaires) pour :

- les feux de la Saint-Jean
- la fête de la Marine
- le festival de Loire à Orléans en septembre 2021
- les fêtes marinières des associations locales fin 2021

Bien sûr tout au long de l'année en fonction de la météo et du niveau d'eau nous organisons des sorties au sein de l'association que ce soit au moteur ou à la voile.

Nous avons hâte de vous revoir et de partager avec vous les paysages de Loire et notre passion de la Marine de Loire. N'hésitez pas à nous rejoindre.

*Serge Tessier*



### LE COMITÉ DES FÊTES

Les membres du Comité des fêtes attendent avec impatience les autorisations des autorités pour organiser de nouveau les manifestations que vous connaissez bien.

Dans l'espoir que la situation sanitaire s'améliore nous avons préparé ces dernières semaines des fagots qui nous permettront le cas échéant de monter le bûcher des feux de la Saint-Jean. Cette fête prendra certainement, en cette conjoncture, un tout nouvel aspect.

**Nous ne manquerons pas de vous alerter sur la tenue de cet événement.**

En espérant vous revoir très vite .

*Pascal Marchand*

## En préparant le départ pour les armées napoléoniennes.

La défense de la Patrie a été une grande partie de notre histoire, même locale.

Dès l'an II, la République, toute récente, étant menacée, il a fallu lever des armées. **Napoléon s'appelait encore Bonaparte...** Garçons et veufs sans enfants entre 18 et 25 ans étaient appelés à « aller combattre les ennemis de la liberté » (*sic J.B Prochasson, Notaire de Saint-Benoît-sur-Loire, le 13.10.1793*).

Ceux qui avaient déjà un peu travaillé et qui avaient perçu leurs gages, ne portaient pas sans les remettre à un proche à qui ils faisaient confiance. Ils passaient alors chez le notaire pour officialiser le dépôt de leur argent chez celui qui allait le gérer pendant leur longue absence.

D'autres étaient déjà propriétaires par héritage, quelquefois en indivis, d'une maison et quelques arpents de terre ou de vigne dont il fallait bien tirer profit.

Tel ce jeune cordonnier Jean-François BLIN de 23 ans qui avait travaillé à Orléans et à Gien pour son compte à chausser les volontaires nationaux, confiait le 22 vendémiaire de l'an II (13 octobre 1793) à ses parents, cordonniers à Saint-Benoît, la somme de 300 livres en « papier monnaie », une commode de bois fruitier et un bureau de bois de chêne, six chemises de toile de ménage et deux culottes dont une noire, deux gilets dont un d'écarlate rouge, l'autre rayé, trois habits dont un presque neuf de drap bleu, deux chaises de bois empaillées et un fauteuil couvert de tapisserie (J. François BLIN savait parfaitement signer).

Un autre fait plus curieux est le dépôt fait le 15 mai 1793 par Charles Marie MARCHAND, fils du boucher de Saint-Benoît, volontaire national de la ville et commune de Saint-Benoît pour aller au secours des départements de la Vendée, du Maine-et-Loire et de la Loire Inférieure qui sont envahis ou menacés par les rebelles (Les Chouans) d'une somme de 550 livres provenant des dons faits par les citoyens patriotes lors que le sort l'a décidé à s'enrôler volontairement pour la commune de Saint-Benoît le 10 du présent mois... (*Y aurait-il eu une carotte pour les volontaires ?*)

Le 21 nivôse de l'an II (10 janvier 1794), ce même Charles Marie MARCHAND, de retour à Saint-Benoît à la suite d'une maladie contractée en Vendée, dépose à nouveau auprès de ses parents 750 livres provenant « **des gains et épargnes dans les travaux qu'il a faits pour la République dans sa campagne** ».

L'histoire rapporte que pour remettre l'ordre en Vendée contre les Chouans, les bataillons étaient formés, regroupés et équipés à Orléans. Les hommes arrivaient dans un dénuement total, et il fallait fournir habits, souliers, guêtres, sacs en cuir... Pour cela, les fabricants bonnetiers d'Orléans, les cordonniers de tout le département et tanneurs furent requis. Il a fallu fabriquer 10.000 paires de chaussures !

Certains cordonniers, peu habitués à obéir à des ordres, ont fait traîner les livraisons ou ont fourni de la mauvaise qualité. Il s'en est suivi des condamnations. Ceux de Pithiviers, Boynes, Givraines et Montargis se sont vu confisquer leur marchandise, et astreints à payer une amende. Tous les tailleurs et couturiers du département ont aussi été mis à contribution (*Extrait des souvenirs de Ch. LEVE*).

Ceci explique notre Jean-François BLIN qui, à 23 ans, travaillait à son compte comme cordonnier pour chausser les volontaires ... à Orléans et à Gien.



Animation organisée par la bibliothèque de Saint Benoît en 2005

## L'importance des guerres napoléoniennes à Saint-Benoît-sur-Loire.

Le dénombrement de 1806 récapitule **1510 habitants à Saint-Benoît**, dont 31 militaires.

Parmi ces militaires, 9 ne sont pas issus de Saint-Benoît mais y logent. Parmi les 22 restants, 10 viennent du travail de la terre, et 12 pour toutes les autres professions. (Saint-Benoît vivait à cette époque essentiellement de l'activité agricole).

La campagne représente 224 maisons, la ville 150 (dont une bonne partie en rapport avec l'activité vigneronne).

On peut penser que les 9 venus loger chez les habitants de Saint-Benoît apportaient un revenu complémentaire à la famille, car ils sont accueillis par des veufs ou veuves ayant des enfants à élever, comme la Veuve MARCHAND avec 4 enfants du quartier Saint-André, ou MUZET, serrurier veuf avec 2 enfants, ou François RENARD, cabaretier au Port qui héberge ses 3 neveux dont 1 militaire.

Les professions qui ne sont pas attachées à la terre ont fourni le plus grand nombre de militaires : c'était une activité toute trouvée : les fils de 2 tisserands, celui d'un garde-chasse, drapier, boucher, meunier, d'un juge de paix et d'un batelier.

Mais, il y a aussi le métier de militaire par nécessité : les fils de fileuses (veuves) sans grandes ressources et sans propriété.

Pour les vigneronnes, la majeure partie des habitants de la commune, 7 enfants sont militaires ; plusieurs sont fils de vigneronnes n'ayant pas les moyens de les installer : ils étaient eux-mêmes à bail ou avaient déjà installé un frère aîné avec eux.

Ces familles avaient un fils militaire : BOUTHEGOURD, quartier Saint-André, 32 ans, COULLIAU, la Noue Archenaude, 33 ans, BURET de Beaumont, 29 ans, PHILIPPEAU de La Mitonnerie, 22 ans, CERTAING, des Prouteaux, 29 ans, MARCHAND de Lazy, 29 ans, HEAU de Troussevache, 28 ans.

Parmi eux, plusieurs devaient faire carrière : 10 avaient de 30 à 36 ans, 9 entre 25 et 30 ans, et en 1806, les guerres napoléoniennes étaient loin d'être terminées...

L'état civil nous enseigne également sur ceux qui ne sont pas revenus de ces campagnes :

- Benoît MEUNIER, décédé à Nice le 15 frimaire an XI, carabinier
- Barthélémy BOUTHEGOURD, à Gênes (Italie) en l'an III
- Jean-Baptiste PREVOT est décédé à Alméria en Espagne, grenadier en 1811
- Pierre PILLARD à l'hôpital militaire de Metz, fusilier en 1812
- François Joaquin PILLARD, à Paris, garde national en 1812
- Jean-Pierre BOULMIER à Loudun, chasseur en 1813
- Sébastien PETIT à Mayence en Allemagne en 1813
- Philippe BAZIN en 1814, revenu chez son père à Saint-Benoît
- Antoine BARRAULT, conscrit de 1814, fusilier, mort quelques mois après à l'hôpital Vauban de Luxembourg,
- Jean-Baptiste LUTTON, novice embarqué sur un vaisseau, mort à Cancale en l'an II

Puis, en 1814, les armées battant retraite, des soldats de passage à Saint-Benoît y sont décédés : 4 à l'hospice, dont un inconnu, tous très jeunes, un tambour du 1er régiment de voltigeurs de la jeune garde à l'âge de 14 ans.... En 1815, un allemand est trouvé noyé en Loire (l'armée d'occupation sans doute ?) Beaucoup d'entre eux avaient le typhus, leur acte de décès mentionne simplement « fièvre » afin de ne pas semer la panique dans les populations, tant civiles que militaires...

La France mettra plusieurs décennies à se relever de l'hécatombe.



Avec la participation de l'association Lowendal de La Ferté Saint Aubin, groupe de reconstitution historique militaire époque Napoléon 1er.

Les costumes (féminins) avaient été prêtés gracieusement par la troupe de théâtre «La Fraternelle» de Bouzy la Forêt (provenant du spectacle « Napoléon » joué en 1984 à Paris au Théâtre Marigny avec Serge Lama).



**Publication :**  
Ville de Saint-Benoît-sur-Loire  
Tél. 02 38 35 73 28  
**Directeur de la publication  
et de la direction :**  
Gilles BURGEVIN  
**Rédacteur en chef :**  
Jean-Claude ASSELIN  
**Photos :**  
Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire

**Maquette**  
Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire  
**impression :**  
Sully Impression  
02 38 36 39 10  
contact@sully-impression.fr  
**Tirage :**  
1000 exemplaires